



NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

LA MONUSCO ET LA PROBLÉMATIQUE DE SON DÉSENGAGEMENT : OPPORTUNITÉS OU RISQUES D'EMBRASEMENT DE LA RDC ?

Par Adolphe Agenonga Chober
(doctorant en Relations Internationales)

RÉSUMÉ

Parmi les questions qui alimentent les débats au sein des institutions politiques en République Démocratique du Congo (RDC), le retrait de la Mission des Nations Unies (MONUSCO) figure en bonne posture. Cette boîte de pandore a été ouverte dans un contexte marqué par la fragilité de la paix et de la sécurité, notamment, dans la partie orientale du pays où pullulent des groupes armés. Pourtant, l'environnement sécuritaire actuel démontre que la MONUSCO constitue un acteur incontournable de la consolidation de la paix alors que le secteur de la défense congolais accuse encore de nombreuses failles.

Cette note interroge les motivations des institutions congolaises à entreprendre la démarche du retrait de la mission onusienne et l'état de débat qui en résulte. En outre, la présente note essaie d'examiner les risques encourus par la RDC au regard de l'imbrication de dynamismes et des enjeux géopolitiques en cas du désengagement précipité de cette mission.

Enfin, cette analyse tentera d'explorer des options avantageuses, rationnelles et réalistes pouvant permettre à la RDC et à l'ONU de préserver les acquis de la paix et d'enrayer, efficacement, les risques de subversion.

ABSTRACT

Among the questions that nourish proceedings within the political institutions in Democratic Republic of Congo (DRC), the withdrawal of the United Nations Mission (MONUSCO) faces in good stance. This debate is thrown in a context marked by the fragility of the peace and the security, particularly, in the eastern part of the country where swarms of the armed groups. Yet, the current environmental security demonstrates that the MONUSCO constitutes an inescapable actor of the funding of the peace whereas the sector of the Congolese defense accuses numerous sprains again.

This note interrogates the motivations of the Congolese institutions to undertake the gait of the withdrawal of the UN mission and the state of debate that result some. Besides, the present note tries to examine the risks incurred by the DRC regarding the overlapping of dynamisms in case of the withdrawal hurled down of this mission.

PROBLÉMATIQUE

Les controverses autour de retrait de la MONUSCO appellent les questions suivantes :

- Pourquoi la RDC tient-elle au retrait de la force onusienne alors que la sécurité demeure encore fragile ?
- Une telle démarche ne risque-t-elle pas d'entraîner l'embrasement total de la RDC ?
- Que préconiser, en guise des pistes de solution, pour préserver les acquis de la paix et contenir efficacement les menaces sécuritaires en RDC ?

CONTEXTE

Le débat du retrait de la MONUSCO est soulevé par le gouvernement de la RDC dans le contexte où la partie orientale du pays est en proie à des menaces sécuritaires grandissantes qui résultent de l'imbrication d'un kaléidoscope de mouvements subversifs ayant des agendas divergents et recourant à des modes opératoires allant de la guérilla à l'asymétrie. Outre les groupes armés d'origine congolaise comprenant plus de 90 % de ces mouvements, il apparaît clairement que la RDC constitue, également, un sanctuaire d'autres combattants étrangers, en l'occurrence :

- Les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR) : un mouvement politico-militaire et ethnique constitué des combattants issus de la communauté hutue du Rwanda ;
- L'Armée de Résistance du Seigneur (LRA), un groupe politico-religieux d'origine ougandaise issu de la communauté Acholi basée au Nord de ce pays ;
- Les Forces Démocratiques Alliées -Armée Nationale de Libération de l'Ouganda (ADF-NALU), un couple formé de deux mouvements extrémistes musulmans distincts d'origine ougandaise ayant fusionné au cours des années 1995, opérant sur la colline escarpée du Mont Ruwenzori à la frontière ougando-rwandaise dans le territoire de Beni (RDC) ;
- Les combattants ex-Forces Nationales de Libération du Burundi (FNL) qui sévissent à travers la frontière de deux États¹.

Le dénominateur commun des groupes armés congolais et étrangers se traduit par le fait qu'ils recourent aux mêmes stratégies de survie fondées, essentiellement, sur la prédation, la contrebande et l'économie criminelle. Aussi, faut-il souligner que d'autres se livrent à la perception des taxes imposées dans les zones où ils opèrent et, dans une moindre mesure, à des rançons exigées des otages.

Pour faire face à ces menaces, l'armée congolaise, seule, a accusé ses faiblesses. Elle s'appuie sur la MONUSCO qui lui procure les soutiens multidimensionnels : logistiques, militaires, opérationnels, voire des renseignements.

Par ailleurs, il faut souligner que la RDC s'approche d'une période critique où le président de la République, appelé à finir son dernier mandat constitutionnel en décembre 2016, n'offre pas les garanties de l'alternance apaisée. Cette ambiguïté sur son avenir politique menace de plonger le pays dans un nouveau cycle des violences.

IDÉES MAJEURES

- La RDC réclame le retrait des casques bleus des Nations-Unies de son territoire ;
- Pourtant, la partie orientale de ce pays constitue une zone névralgique où fourmille un kaléidoscope de mouvements subversifs ;
- De plus, l'expérience démontre que, sans le concours de la mission onusienne, l'armée congolaise n'est pas en mesure de venir à bout de ces mouvements.

MOTS-CLÉS

Mots clés : Retrait, MONUSCO, FARDC, Risques et Paix

Key words : Withdrawal, MONUSCO, FARDC, Risks and Peaces.

1. K. Stearns J. et Vaugel, Ch., *Cartographie des groupes armés dans l'est du Congo*, New York, Groupe d'Etude sur le Congo, 2015, pp.5-6.

1. CONTEXTE DU DÉPLOIEMENT DE LA MISSION ONUSIENNE EN RDC

Le premier jalon du déploiement de la force onusienne actuelle a été posé par l'Accord de Lusaka (Zambie) le 10 juillet 1999. Il s'agit d'un acte de désengagement signé sous la houlette de la communauté internationale et l'organisation panafricaine, par les puissances étrangères impliquées¹ dans une guerre déclenchée depuis le 2 août 1998 par la coalition Ouganda-Rwanda, deux puissances alliées qui avaient, pourtant, porté au pouvoir, une année plus tôt, l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) qu'elles sont rentrées combattre.

Aux termes du chapitre 8 de l'accord susmentionné, les hautes parties contractantes ont accepté le déploiement d'une force du maintien de la paix de l'ONU, sous la dénomination de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC).

L'article 2 du même accord a posé le principe du déploiement d'un groupe d'observateurs de l'ONU chargé de veiller sur le respect des engagements des belligérants.

À la suite de cet accord, c'est par la résolution 1258 du 6 août 1999 que le conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le déploiement d'un maximum de 90 membres du personnel de liaison onusien. En plus, du personnel civil onusien a été déployé dans les capitales des États signataires de l'accord, dans les quartiers généraux provisoires de la commission militaire mixte et à l'arrière-pays dans les quartiers généraux des belligérants².

Le déploiement de ce personnel a commencé le 31 août 1999 après la signature de l'accord de Lusaka par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD)³, un mouvement rebelle soutenu par le Rwanda, créé le 12 août 1998.

En vue d'assurer le maintien d'une liaison sur le terrain avec toutes les parties signataires de l'accord

1. Aux termes de l'article 1^{er} alinéa 26 de l'Accord de Lusaka du 10 juillet 1999, la RDC et les puissances suivantes sont considérées comme parties prenantes à cette guerre : la République d'Angola, la République de Namibie, la République du Rwanda, la République de l'Ouganda et la République du Zimbabwe. Cet accord a été conclu avec l'appui de Nations Unies (ONU), de l'Union Africaine (UA), alors Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC).

2. Réseau de Recherche sur les Opérations de Paix, *Historique sur l'opération de la MONUC*. Disponible sur <http://www.operationspaix.net/104-historique-monuc.html>, consulté le 15 septembre 2016.

3. *Ibidem*.

de cessez-le-feu de Lusaka et de s'acquitter de plusieurs tâches, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1279 du 30 novembre 1999 qui a créé la MONUC.

Dès lors, il faut souligner que le Conseil de sécurité a apporté l'aggiornamento au sein de la MONUC afin d'adapter son logiciel aux mutations sécuritaires qui sont survenues que nous tentons d'examiner dans le paragraphe suivant.

1.1. Métamorphoses au sein de la MONUC

Les effectifs de la MONUC et son mandat sont allés *crescendo* comme décrit dans la partie suivante.

Effectifs dynamiques

Par la résolution 1291 du 24 février 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé le renforcement de la MONUC. Ainsi donc, l'effectif a été porté à 5 537 militaires y compris 500 observateurs⁴.

Le conseil de sécurité a, par la suite, voté la résolution 1341 du 22 février 2001 par laquelle il a enjoint les belligérants de dégager leurs effectifs militaires et aux parties d'élaborer un plan de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR).

Sur proposition du Secrétaire Général de l'ONU, le conseil de sécurité a voté la résolution 1493 du 27 mai 2003 par laquelle il a revu à la hausse le nombre du personnel de la MONUSCO jusqu'à 10 800 hommes.

Enfin, le 1^{er} octobre 2004, le Conseil de sécurité a permis une troisième hausse des effectifs de la mission jusqu'à 16 700 par la résolution 1565.

Mandat évolutif

À noter que le mandat assigné au départ à la mission onusienne consistait en la surveillance de la cessation des hostilités, du désengagement des forces et du retrait des forces étrangères ainsi que la facilitation de l'acheminement des aides humanitaires⁵.

Nonobstant toutes ces avancées, les hostilités n'ont pas immédiatement cessé. Les troupes alliées ougandaises et rwandaises basées dans la ville de Kisangani ont transformé cette ville en un théâtre de violents affrontements du 05 au 10 juin 2000, entraînant de nombreuses victimes civiles et d'importants dégâts matériels⁶.

En effet, il n'est pas exagéré de souligner que le trait des troupes étrangères n'a pas mis fin à leurs sou-

4. Olombi, J.C., *Guerre et paix : leçons d'une intervention de l'ONU en République Démocratique du Congo*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.91.

5. Pour la meilleure édification, lire la Résolution 1279 du Conseil de sécurité de l'ONU du 30 novembre 1999.

6. Kadiebwé Mulonda, R., *Guerre des six jours à Kisangani : leçons géopolitiques et géostratégiques*, Paris, L'Harmattan, 2009.

tiens aux actions subversives en RDC, notamment dans sa partie orientale. Les rébellions qui ont éclaté au cours de dernières décennies ont porté leur marque de fabrique, en l'occurrence, le Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP) dont le Mouvement du 23 Mars (M23) a été la réincarnation. Entre-temps, des officiers ougandais basés à la frontière avec la RDC font le troc de l'or contre des armes avec les miliciens de la Force de Résistance Pacifique de l'Ituri (FRPI)⁷. Cependant, Kampala, Kigali voir Bujumbura constituent, la plaque-tournante des trafics illicites des minerais provenant des zones des conflits en RDC où s'est profondément enracinée une économie criminelle et celle de prédation⁸. Dans cette contrebande, il devient, parfois, difficile d'établir la limite étanche entre, d'une part, les factions rivales et d'autre part, les groupes armés et certains éléments de la force de l'ordre, témoignant de l'existence des liens incestueux. Cette connexion criminelle démontre, à suffisance que ces pays constituent une des causes de l'instabilité de la RDC.

En 2004, rappelons-le, Bukavu, le chef-lieu de la Province du Sud-Kivu a été mis, à feu et à sang, par les forces rebelles dirigées par le Général Laurent Nkunda venues en renfort au Colonel Jules Mutebutshi, tous des officiers tutsis. Cet épisode macabre s'est ajouté à la déflagration de la province de l'Ituri devenue l'épicentre des rivalités entre les milices rivales.

La descente aux enfers de Bukavu et de l'Ituri a précipité le vote de la résolution 1565 du conseil de sécurité de l'ONU du 1^{er} octobre 2004 redéfinissant et renforçant le mandat de la MONUC. De ce fait, de nombreuses personnalités civiles et militaires employées au sein de cette mission ont été relevées de leur fonction, excepté William Swing⁹, le Représentant du Secrétaire Général de l'ONU en RDC et Chef de la mission.

– Une première dans l'histoire des Nations Unies, le 14 février 2005, un commandement opérationnel de l'Est de la RDC a été créé avec comme siège à Kisanjani, un véritable centre de projection des opérations du maintien de la paix. Le général Patrick Cammaert, commandant de cette division opérationnelle a indiqué qu'il s'agissait d'une nouvelle page qui s'ouvrait dans l'histoire onusienne ;

7. Lire UNSC, *Report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo*, S/2012/843, 15th November 2012.

8. Du sang dans notre portable, un documentaire réalisé par Oliverman.

9. Zeebroek, X., *Protection des populations civiles et opérations robustes en République Démocratique du Congo. Mais que fait la MONUC?*, Bruxelles, Notes d'Analyse du GRIP, 2007, p. 3.

– De nouvelles règles d'engagement ont été créées, depuis 2006, autorisant, si nécessaire, d'envisager des actions offensives pour assurer la mise en œuvre du mandat. De telles actions pouvaient intervenir, par exemple, en cas où un groupe armé refusait de désarmer et se livrer régulièrement aux exactions contre les populations civiles;

– L'envoi des unités spécialisées chargées d'assurer le renseignement militaire pour le compte de la mission¹⁰.

Le renforcement du mandat de la MONUSCO a concouru à l'amélioration de la paix en RDC même si elle reste instable. Cependant, le gouvernement congolais doit jouer le rôle du premier plan pour mettre un terme à l'activisme des groupes armés. La volonté politique et la vision stratégique restent déterminantes pour opérer ce changement.

À partir du 1^{er} juillet 2010, la MONUC a été rebaptisée. Elle est désormais devenue la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo (MONUSCO)¹¹. Jusqu'au 30 juin 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé de maintenir un effectif maximal de 19815 soldats, 760 observateurs militaires, 391 fonctionnaires de police et 1050 membres d'unités de police.

Avec ce changement, le mandat assigné à cette mission consiste :

– à achever les opérations militaires engagées dans les Kivu et la Province orientale en vue de réduire la menace sécuritaire que constituaient les groupes armés et rétablir la stabilité dans les zones sensibles ;

– à renforcer les capacités des institutions congolaises, de l'armée et de la police en vue de protéger efficacement la population ;

– et à rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire par la mise en place dans les zones libérées des groupes armés d'une administration civile congolaise.

Ce nouveau mandat n'a pas produit des résultats probants dans la mesure où les groupes armés continuent à sévir pendant que d'autres qui n'existaient plus ont refait surface. En 2012, la rébellion du M23 a vu le jour au Kivu. Elle a été menée par les officiers des FARDC issus de l'ancienne rébellion du CNDP dont les mentors étaient des officiers tutsis de Masisi et de Rutshuru (Nord-Kivu). Ce mouvement a fondé ses revendications sur le fait que le gouvernement congolais n'avait pas tenu ses engagements à l'issue de l'accord du 23 mars 2009 ayant mis fin au CNDP.

10. *Ibid.*

11. Résolution 1925 du Conseil de sécurité de l'ONU du 28 mai 2010.

Après avoir mis en déroute les FARDC et la MONUSCO qui les appuyait, cette rébellion est parvenue à prendre le contrôle des localités importantes du Nord-Kivu y compris la ville de Goma, le chef-lieu de cette province. Pendant ce temps, elle a établi une administration parallèle en percevant les taxes douanières, en contrôlant des puits des minerais...

La résurgence du M23 a fragilisé la sécurité qui, du reste, était déjà précaire dans la mesure où l'armée congolaise et la MONUSCO peinaient déjà à mettre fin à l'activisme d'autres groupes armés qui sévissent dans la région. Face à cet enchevêtrement des menaces, le conseil de sécurité de l'ONU a voté la résolution 2098 du 28 mars 2013 par laquelle il a créé une force spéciale dénommée brigade d'intervention de la MONUSCO. Elle a reçu le mandat de neutraliser le M23 et d'autres groupes armés identifiés comme des «*forces négatives*».

Dotée d'un effectif de 3 098 hommes¹², le mandat de cette Brigade était offensif car autorisée à mener des actions robustes et ciblées, à empêcher l'expansion des groupes armés et à les neutraliser (paragraphe 12). Elle est constituée des contingents sud-africains, malawites et tanzaniens, trois États membres de la Communauté pour le Développement d'Afrique Australe (SADC). Elle comprend trois bataillons d'infanterie, une compagnie d'artillerie, une force spéciale et une compagnie de reconnaissance ayant son quartier à Goma et placée sous le commandement direct du commandant de la MONUSCO (paragraphe 9).

L'avènement de la Brigade d'intervention de la MONUSCO venue en appui aux FARDC a précipité la débâcle du M23 dont certains éléments se sont rendus aux FARDC, d'autres ont fui au Rwanda et en Ouganda. La disparition, corps et biens, de ce mouvement est loin de garantir la stabilité de l'est de la RDC qui demeure toujours le centre de gravité des menaces sécuritaires.

En dépit de la fragilité de la sécurité en RDC, notamment dans partie orientale, le gouvernement congolais a soulevé la question du retrait progressif des troupes onusiennes, laquelle demeure âprement débattue au sein du conseil de sécurité de l'ONU.

3. VERS LE DÉSENGAGEMENT DE LA MISSION ONUSIENNE DE LA RDC ?

Cette brèche a été ouverte par le gouvernement congolais qui a mobilisé une diplomatie tentaculaire

12. Lire Wondo Omanyundu, J.J., *RD Congo : La résolution 2098 et la Brigade d'intervention de l'ONU, un an après et puis ?*. Disponible sur <http://desc-wondo.org/doss-onu-rdc-la-resolution-2098-et-la-brigade-dintervention-un-an-apres-et-puis-wondo/>, consulté le 30 août 2016.

pour obtenir le désengagement de la mission onusienne de son sol. Cette démarche divise, profondément, les acteurs qui partagent deux visions diamétralement opposées sur l'avenir de la MONUSCO : il s'agit, d'une part, de la thèse congolaise et d'autre part, celle soutenue par les Nations Unies.

3.1. Motivations et argumentaires du gouvernement congolais

Au plus fort de son discours sur l'état de la nation, le 15 décembre 2014 devant les deux chambres du parlement réunies en congrès, le président de la RDC a présenté deux tableaux de la sécurité en RDC : celui d'avant le déploiement de la MONUSCO et celui de 2014. Il a affirmé, d'une part que la situation sécuritaire qui avait présidé au déploiement de la mission onusienne a connu des améliorations considérables et que, d'autre part, les menaces sécuritaires exigeant une attention soutenue n'étaient plus dispersées mais recentrées autour des ADF-NALU et des FDLR, deux groupes armés étrangers, le premier ougandais, le second rwandais, tous ayant en partage le Nord-Kivu comme bastion.

D'où la nécessité d'amorcer la réduction du nombre des casques bleus sur le territoire congolais car la protection des civils relève désormais des opérations de police que des opérations militaires. Ensuite, la gestion des menaces des ADF-NALU et FDLR exigeaient une expertise et un équipement spécialisé pour lequel le concours des Nations Unies demeure le bienvenu, sans pour autant justifier le maintien sur le sol congolais d'un contingent de 20 000 hommes.

Ce discours a été repris à Kinshasa, le 23 octobre 2015 par le Vice-premier ministre, ministre de l'intérieur et sécurité de la RDC lors de la célébration du 70^{ème} anniversaire de la création de l'ONU au cours duquel il a déclaré que le concours de la MONUSCO à la restauration de la paix s'inscrivait dans un contexte historique différent de celui actuel où les institutions congolaises sont, désormais, en mesure de s'assumer seules.

Ces motivations affichées par le gouvernement congolais estompent d'autres raisons inavouées que nous examinons dans les points suivants.

Monusco, une force gênante pour le gouvernement congolais ?

La MONUSCO apparaît comme une gêne pour le gouvernement. De nombreux rapports produits par la MONUSCO sur le dérapage au sein de la force de l'ordre ont plutôt suscité l'ire de ses institutions. Les acteurs institutionnels se cachent souvent derrière la souveraineté nationale pour s'insurger contre les prises de position occidentales sur les questions

internes à la RDC. À ce sujet, les acteurs au pouvoir n'hésitent pas à rappeler aux diplomates occidentaux un discours du chef de l'État dans lequel il disait que la RDC n'avait aucune injonction à recevoir, plutôt que des conseils. Au nom de quelle souveraineté les institutions peuvent-elles enfreindre les dispositions constitutionnelles, par exemple en entravant l'expression de liberté publique ?

La présence de la mission onusienne apparaît encombrante pour l'État congolais. Il faut souligner qu'une divergence au sujet du commandement de l'opération Sukola II avait conduit à la rupture de coopération militaire entre la RDC et la Monusco. Cette opération était dirigée contre les FDLR et bénéficie du concours de la MONUSCO.

La mission onusienne posait comme condition de participation à cette opération le changement de commandement à plus forte raison qu'elle soupçonnait des officiers nommés pour conduire ces opérations d'avoir commis des crimes au cours des opérations antérieures¹³. Ces accusations ont apparu aux yeux du gouvernement congolais comme une cabale montée pour diaboliser et discréditer ses institutions ainsi que son armée.

Ce préalable a entraîné la rupture entre la MONUSCO et les FARDC décidées à faire cavalier seul, avec comme conséquence un handicap pour les FARDC dont les troupes recourent abondamment aux soutiens logistiques et militaires de la MONUSCO.

La quête de l'exclusivité du monopole des violences physiques légitimes ?

La présence de la MONUSCO en RDC se présente aux yeux du gouvernement comme une tutelle dont il entend s'affranchir. À l'issue du brassage au sein de l'armée et le déploiement de nombreuses unités sur le terrain, l'État congolais voit derrière cette présence une force rivale.

Pourtant, l'armée congolaise accuse de nombreuses failles qu'elle tente d'améliorer avec le concours de la MONUSCO. C'est une bonne partie orientale de la RDC qui connaît l'activisme des groupes armés dont certains, comme démontré ci-haut, ont défié plusieurs dispositifs sécuritaires de l'armée, notamment, en pénétrant l'épicentre de la ville de Kinshasa, Lubumbashi, Goma, etc., pour ne pas citer d'autres localités qu'ils contrôlent.

13. Jeune Afrique, *RDC-R. Tshibanda: «La Monusco a décidé de ne pas lutter contre les FDLR pour des raisons fallacieuses»*. Disponible sur <http://www.jeuneafrique.com/225639/politique/rdc-r-tshibanda-la-monusco-a-decid-de-ne-pas-lutter-contre-les-fdlr-pour-des-raisons-fallacieuses/>, consulté le 3 août 2016.

Le renvoi récent des contingents congolais engagés au sein de la force onusienne de maintien de la paix en République Centrafricaine (RCA) a mis en lumière la faible capacité de son armée à promouvoir la paix. Les mêmes reproches formulés contre ces contingents ont déjà visé plusieurs fois l'armée dont le dérapage de certains éléments doit interpeller les institutions en place.

Ce constat est révélateur de la nécessité des réformes profondes au sein des FARDC pour en faire une force capable de défendre, seule, l'intégrité territoriale, de préserver les droits humains et de parvenir, en temps de paix, de concourir au développement comme voulu par l'article 187, alinéa 2 de la constitution de la RDC.

3.2. La thèse onusienne et motivations

Située aux antipodes de l'argumentaire politique congolais, la thèse onusienne se fonde sur le fait que le désengagement de la MONUSCO ne doit pas se faire de manière précipitée. Le consensus autour de ce désengagement doit faire l'objet d'un dialogue stratégique avec le Conseil de sécurité de l'ONU.

Toutefois, notons que la MONUSCO a réduit, de 2000 personnes son effectif, ce qui représente dix pourcents de son gabarit mais jugé insuffisant par le gouvernement congolais.

Par ailleurs, l'avant dernier représentant du secrétaire général des Nations Unies en RDC, Martin Kobler, dans son exposé du 7 octobre 2015 devant le Conseil de sécurité de l'ONU, a peint un tableau sombre de la situation sécuritaire en RDC. Il a indiqué que sur les 28 territoires congolais touchés par les conflits, dans 21 territoires, la situation sécuritaire a empiré¹⁴. Il a soutenu, également, l'idée selon laquelle le retrait de la MONUSCO est tributaire de la capacité des institutions congolaises à assurer la protection des civils et les droits humains. Pour l'instant, l'ONU n'inscrit pas à l'ordre du jour le retrait de la MONUSCO.

Il est évident que la sécurité constitue une des attributions régaliennes de l'État. Toutefois, il ne faudrait pas perdre de vue que le désengagement forcé de la mission onusienne en Somalie a précipité ce pays dans un chaos qui perdure plus de deux décennies après et dont toute la corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Est voire centrale en paient le lourd tribut. Les attentats terroristes au Kenya en Ouganda sont les tenants et les aboutissants du chaos somalien. La RDC, elle aussi, fait face aux actions asymétriques des ADF-NALU qui sont de mèche avec les Al-Shebab somalien.

14. Exposé du représentant spécial Martin Kobler au Conseil de sécurité pour une paix irréversible, 7 octobre 2015, pp. 7-8.

Il ne faudrait pas qu'une simple divergence de vues avec la mission onusienne conduise les acteurs politiques congolais à opter pour un choix qui risque de basculer la RDC dans la situation similaire à la Somalie. La décision politique doit être planifiée en fonction des ressources disponibles tout en se dotant des stratégies claires devant permettre d'atteindre les objectifs. Dans le cas sous examen, il apparaît clairement que c'est dans la précipitation absolue que le gouvernement congolais réclame le retrait de la MONUSCO pendant que son armée n'est pas préparée à prendre le relais.

Dans le paragraphe ci-dessous, nous examinons les risques qu'encourt la RDC en cas de désengagement précipité de la MONUSCO.

4. RETRAIT DE LA MONUSCO, QUELS RISQUES POUR LA STABILITÉ DE LA RDC ?

Sans nul doute, il est inopportun d'engager le débat du retrait de la mission onusienne dans le contexte politique et sécuritaire actuel où l'armée congolaise demeure le maillon faible du système sécuritaire. Sans être contredit, il n'y a pas une seule victoire militaire sérieuse remportée par les FARDC sans l'appui de la MONUSCO. Que sait-on de la neutralisation du M23, des milices ituriennes, des combattants ADF-NALU et autres ? Qu'advierait-il si la MONUSCO n'avait pas apporté son concours pour combattre ces groupes ?

Il s'agit d'une remise en cause profonde des débats engagés dans l'arène politique congolaise où, pour des raisons avouées ou inavouées, les acteurs institutionnels considèrent les 145 000 hommes que comprend son armée comme un gage pour la paix. Pourtant, ces éléments, issus d'anciens groupes armés, ne font guère preuve du professionnalisme.

En effet, il pourrait s'agir d'une erreur stratégique de fonder l'espoir sur le gabarit d'une armée sous-équipée, faiblement motivée et sans une alliance stratégique. Pour un État sous-continent comme la RDC : 2 345 410 km², quatre fois l'Hexagone et 80 fois la Belgique, neuf pays limitrophes, le stratège congolais doit repenser son approche sécuritaire car chaque pays limitrophe constitue un défi sécuritaire.

Cependant, il faut souligner que le retrait précipité des casques bleus expose la RDC à une batterie de risques qui fait l'objet des points suivants.

4.1. Risque d'une nouvelle agression ?

Il ne fait nul doute que c'est sous la supervision des observateurs onusiens que les troupes étrangères se sont retirées de la RDC. En dépit de ce retrait, l'Ouganda et le Rwanda n'ont pas renoncé aux velléités déstabilisatrices de la RDC. Plusieurs mouvements

subversifs qui fourmillent dans l'Est de la RDC disposent des mentors à l'extérieur de la RDC.

En plus, c'est la facilité qu'ont ces groupes armés à communiquer avec l'étranger qui justifie leur implantation dans les zones frontalières. Dès lors que le gros des mouvements rebelles qui ont secoué la RDC a été soutenu par l'Ouganda et le Rwanda, il apparaît clairement que le retrait des troupes onusiennes risque favoriser une nouvelle agression.

La présence de la MONUSCO participe à la dissuasion contre l'Ouganda et le Rwanda du fait que la RDC n'en dispose pas la capacité. De ce fait, il n'est pas à exclure que le retrait des troupes onusiennes provoque un vide stratégique que ces puissances soient tentées de combler. À l'absence des troupes onusiennes, ces pays peuvent être tentés d'y retourner directement ou indirectement, en instrumentalisant des groupes armés tutsis et d'autres hordes qui pourraient resurgir.

Le fait pour le Rwanda et l'Ouganda de déstabiliser la RDC apparaît comme une stratégie savamment pensée pour continuer à piller ses ressources et à affaiblir ses institutions.

Si ces États nourrissent de telles ambitions géopolitiques, qu'est-ce que la RDC pense pour les contrecarrer ? Franz Fanon s'est-il trompé à soutenir que l'Afrique a la forme de revolver dont la gâchette se trouve en RDC ? Qu'est-ce qui manque à la RDC pour actionner cette gâchette ?

Cette interrogation démontre que c'est la vision stratégique qui fait défaut dans la classe dirigeante congolaise, pour ne pas reprendre l'expression aro-nienne d'«*intérêt abstrait*». Le 30 juin 1960, la RDC a accédé à l'indépendance avec le même niveau de développement que le Canada et la Corée du Sud. À la prise du pouvoir par le Maréchal Mobutu en 1965, l'économie congolaise était encore prospère, ce qui justifiait le fait qu'un franc de l'époque valait deux dollars américains.

Jules Cornet¹⁵ s'est exclamé en qualifiant la RDC de scandale géologique. Cette abondance des ressources contraste étrangement avec la misère misérabiliste dans laquelle croupit sa population.

Avec toutes ses ressources hydrauliques faisant d'elle le deuxième château d'eau mondial, il existe encore de pans importants de population qui n'accède pas à l'eau potable.

Qui changera cette donne, alors que l'ancien président Mobutu disait que «*l'on est mieux servi que par soi-même*» ?

15. Lire Tshiyembe Mwayila, *Politique étrangère de la République Démocratique du Congo : ruptures et continuités*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 65.

4.2. Rise de l'effritement de l'autorité de l'État

Au plus fort de la guerre dite d'agression, c'est une bonne partie du territoire national qui s'était transformée en une pétaudière échappant, complètement, à Kinshasa. De ce fait, le territoire congolais était devenu, plus que jamais, un puzzle d'entités dont plus de 60 % étaient aux mains des factions rebelles.

La MONUSCO a beaucoup investi dans le rétablissement de l'autorité de l'État congolais dans plusieurs entités alors que ce dernier n'en disposait pas le moyen de contrôle.

En plus, elle a concouru au déploiement de l'administration judiciaire dans plusieurs entités à travers le territoire national. Ce sont des acquis que l'État est censé consolider.

En vue de faciliter la mobilité des personnes et des biens, dans les territoires où la MONUSCO est présente, ses contingents du génie civil ont contribué à la réhabilitation des routes en terre bâtie.

Par ailleurs, la RDC, un territoire désintégré avec une faible couverture routière, constitue un obstacle aux opérations militaires terrestres pour les fantassins. La construction de routes et leur entretien se heurtent à de fortes contraintes : espace entrecoupé de nombreux cours d'eau, abondance des précipitations provoquant des érosions sur des sols mal stabilisés¹⁶. La présence des blocs forestiers compacts au centre du territoire congolais entraîne l'absence d'un réseau rayonnant des voies de communication, imposent, de facto, de disposer de moyens importants au service de sécurité pour contrôler efficacement le territoire national. Faute de cette capacité de projection des troupes, dans les conditions actuelles, il apparaît contre-productif de prendre le risque de retirer les contingents onusiens.

4.3. Risque de balkanisation et de somalisation de la RDC ?

La persistance de nombreux mouvements subversifs dont les statistiques de 2015 fait état d'au moins soixante-dix groupes¹⁷, fait planer le spectre d'un chaos généralisé si la mission onusienne se retire précipitamment. Parmi ces groupes armés, certains disposent des agendas irrédentistes, notamment les *Bakata-Katanga*¹⁸, traduit en ces termes *couper la Katanga*. Certains d'entre eux sont instrumentalisés à des fins politiques dont plusieurs enquêtes ont mis en exergue des complicités avec certains éléments de

la force de l'ordre¹⁹. L'État congolais ne nie pas de telles complicités, qualifiant ces éléments de « *brebis perdues* ». Des poursuites ont été engagées, mais débouchent, parfois, sur des jugements peu convainquants.

Le *no mens land* du Bas et Haut-Uélé profite régulièrement aux incursions des combattants des LRA²⁰. Les opérations militaires lancées conjointement par la MONUSCO et les FARDC d'une part, les FARDC et l'armée ougandaise d'autre part ont considérablement affaibli ce groupe sans pour autant l'anéantir du fait qu'il resurgit par des attaques sporadiques contre les villages de la région²¹.

4.4. Regain des tensions identitaires ?

La RDC compte environ quatre cent cinquante (450) communautés dont certaines entretiennent des relations conflictuelles. L'absence de l'autorité gouvernementale en Ituri par exemple a exacerbé les tensions communautaires.

S'il s'observe une accalmie en Ituri, il n'est demeure pas moins vrai que l'indicateur est au rouge dans d'autres provinces comme nous l'avons démontré ci-haut. Dans cette zone où les ALPC circulent facilement, certaines communautés possèdent des milices et des groupes d'auto-défense qui revendiquent leur sécurité. Dans le territoire de Nyunzu (Tanganyika), les Pygmées et les Luba se regardent en chien de faïence. Il en est de même des communautés hunde et hutus au Kivu qui ne cessent de s'affronter.

4.5. Nouveaux déplacements et aggravation de crise humanitaire

Les statistiques de 2015 démontrent qu'environ 1,6 million des populations congolaises sont de déplacés de guerre²². Dans les zones où sévit l'insécurité, les populations préfèrent habiter le plus proche de la MONUSCO pour échapper aux exactions des groupes armés. D'autres sont prêts, en cas des menaces, d'aller chercher la sécurité auprès des casques bleus.

En outre, les régions de l'Est, même s'il est reproché à la MONUSCO des failles dans son système sécuritaire, certaines populations trouvent cette présence indispensable. L'annonce du retrait des casques bleus de Kashebere (Kivu) ne cesse d'alimenter la psychose

19. UNSC, *Report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo, S/2012/843* 15 novembre 2012, p. 38.

20. Agenonga Chober, « L'Armée de Résistance du seigneur et les menaces transfrontalières : des ripostes sécuritaires régionales insuffisantes et trop peu coordonnées », In *Institut de Recherche et d'Enseignement sur la Paix*, Note d'Analyse Politique n° 41, juillet 2016.

21. *Idem*, pp.9-11.

22. Stearn, J. et Vaugel, Ch., *op. cit.*, p.4.

16. Pourthier, R., « Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État : la RDC à la croisée de chemin », in *Afrique contemporaine*, n°227, 2008, pp.32-52.

17. Stearn, J. et Vaugel, Ch., *op. cit.*, p.4.

18. Lire Berghezan, G., *Katanga : le calme avant la tempête ?*, Bruxelles, Note du GRIP, mars 2016, p. 3.

du retour à l'insécurité dans le chef de la population. Cette dernière fonde moins l'espoir de la paix dans les FARDC que dans la MONUSCO. Les contingents congolais qui ont participé en Centrafrique dans la mission du maintien de la paix ont été renvoyés par l'ONU du fait de certain dérapage observé, déjà décrié plusieurs fois en RDC. Ce paradoxe apporte une antithèse aux arguments soutenus le 15 décembre 2014 par le chef de l'État en plaidant pour le désengagement progressif des forces onusiennes au motif que son armée était en mesure de voler au secours d'autres pays en détresse.

Toutefois, les discours politiques des personnalités congolaises plaidant pour le désengagement de la force onusienne ne semble pas s'inquiéter de l'après MONUSCO. Quelle est la capacité d l'armée congolaise à assurer le déploiement de ses forces dans des zones reculées en cas des menaces? De quels équipements disposent ses forces armées? Les militaires sont-ils reçoivent-ils des traitements qui les motivent à défendre l'intégrité territoriale? Ses hommes se soucient-ils de la protection civile au cours des opérations militaires? Quelles garanties la justice militaire offre-t-elle pour combattre le dérapage au sein de l'armée?

Si l'État parvient à apporter des réponses à ces préoccupations, il pourrait y avoir une lueur d'espoir d'espérer à ce que le retrait de la MONUSCO ne portera pas un coup fatal à la sécurité nationale. Il s'observe, toutefois, un paradoxe.

Pourquoi le gouvernement qui appelle au désengagement de la MONUSCO sollicite-t-il, en même temps, de la communauté internationale son soutien pour venir à bout de la nébuleuse qui tue à la machette la population dans le territoire de Beni? Par quel moyen la communauté internationale peut-elle intervenir militairement contre ce mouvement si ce n'est qu'en appuyant la MONUSCO?

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

«La politique étrangère est considérée comme bonne lorsqu'elle maximise les opportunités et minimise les risques», comme pour reprendre les mots de Raymond Aron, la plus grande responsabilité incombe à l'État congolais qui doit profiter des atouts que présente la MONUSCO pour faire de son armée un outil de la paix dont l'expérience pourrait bénéficier à d'autres États en crise.

Raison pour laquelle la RDC doit encore approfondir la réforme du secteur de sécurité pour prendre le relai des casques bleus. Pour opérer efficacement ce bouleversement, nous formulons les suggestions suivantes :

– Le désengagement de la MONUSCO doit être planifié, préparé et programmé. Autrement dit, il faut préparer d'abord la relève avant d'engager le débat du retrait de cette mission ;

– Le retrait de cette mission ne doit pas viser à satisfaire l'intérêt d'une oligarchie à la commande du pays mais exige, préalablement, la réforme en profondeur du secteur de sécurité et de la défense afin de doter l'armée des capacités dissuasives, professionnelles et opérationnelles ;

– Pour combattre certains dérapages liés à la modicité de la solde militaire, il faut augmenter la rétribution des militaires pour les éloigner de toute tentative de tracasserie ou de racket. En plus renforcer la justice au sein de l'armée pour qu'elle serve de rempart contre le dérapage en son sein ;

– Préparer le remplacement du système de la sécurité collective actuel par celui d'alliance stratégique avec une puissance mondiale en vue de dissuader les puissances régionales qui sont à la base de la déstabilisation de la RDC ;

– Intégrer une nouvelle approche fondée sur la gouvernance sécuritaire en vue de faire de l'armée une force de proximité ;

– Prendre en compte les préoccupations sociales des populations dont certains membres, du fait du chômage, s'adonnent à la criminalité et à la délinquance pour survivre.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Ladislas NZE BEKALE

Fonctionnaire international

Employé à la Commission de l'Union Africaine.

Chercheur associé au GRESHS de l'ENS (Gabon)

Ancien Élève de l'ENA (France)

Auteur de plusieurs publications et de deux ouvrages intitulés :

Le principe de libre administration à l'épreuve des collectivités territoriales d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Gabon, Mali, Sénégal), Publibook, Paris 2016, 242 p.

Introduction aux finances des collectivités territoriales d'Afrique francophone (Bénin, Burkina Faso, Gabon, Mali, Sénégal), Publibook, 2014. 145 p.

À PROPOS DE THINKING AFRICA

Crée en janvier 2013 par une équipe de chercheurs et experts africains, Thinking Africa est un institut de recherche et d'enseignement sur la paix. Réseau de jeunes chercheurs, d'universitaires confirmés et d'experts, il offre, aux institutions, aux gouvernements, aux sociétés civiles, et aux organisations, des analyses, recommandations et formations pour vivre la paix sur le continent africain.

Nous publions des notes stratégiques sur les enjeux politiques, économiques et sociétaux en Afrique, formons des hauts fonctionnaires, officiers et décideurs africains au leadership, à la médiation et à la négociation. Nous organisons des conférences scientifiques et débats sur les enjeux névralgiques africains.

Thinking Africa
25 BP 1751 Abidjan 25
Côte d'Ivoire